

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 6 avril 2009, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 heures.

Sont présents:

Le maire: Clément Morin

et les conseillers:

Michel Brochu
Guylaine Blais
Louise Turmel

Daniel Blais
Éric Blanchette
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Clément Morin, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2009-04-71

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BROCHU,
APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert;
3. Vérification municipale;
 - 3.1. Dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008;
4. Adoption du procès-verbal;
 - 4.1. Séance ordinaire du 2 mars 2009;
5. Période de questions;
6. Correspondance;
7. Comptes à payer;
8. État des revenus et dépenses au 31 mars 2009;
9. Avis de motion;
 - 9.1. Règlement no 195-2009 relatif au traitement des membres du conseil municipal et modifiant le règlement no 142-2005;
 - 9.2. Règlement no 196-2009 concernant les animaux;
10. Adoption de règlements;
 - 10.1. Règlement no 188-2008 portant sur les usages permis dans les zones industrielles I-2 et I-4 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008 et 182-2008);
 - 10.2. Règlement no 189-2008 portant sur les usages permis dans la zone industrielle I-2 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008 et 188-2008);
11. Demande de soumissions;
 - 11.1. Rapiéçage manuel et mécanisé;
12. Dépôt de soumissions;
 - 12.1. Fourniture d'abat-poussière;
 - 12.2. Balayage des chaussées;

- 12.3. Fauchage des abords de route;
- 12.4. Tonte du gazon et arrosage des fleurs;
 - 12.4.1. Monsieur Roland Gourde - Halte de la Véloroute;
- 12.5. Vidange et disposition de boues à la station d'épuration;
- 13. Inspection municipale;
 - 13.1. Travaux à effectuer;
- 14. Inspection en bâtiments;
 - 14.1. Émission des permis;
 - 14.2. Dossiers des nuisances;
- 15. Sécurité des incendies;
 - 15.1. Demandes du directeur;
- 16. Comité consultatif d'urbanisme;
 - 16.1. Demande de dérogation mineure;
 - 16.1.1. Ferme Châtigny inc.;
- 17. Commission de protection du territoire agricole du Québec;
 - 17.1. Demande d'autorisation;
 - 17.1.1. 9072-7892 Québec inc.;
- 18. Développement résidentiel;
 - 18.1. Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2;
 - 18.1.1. Mandat pour l'aménagement d'un parc récréatif;
 - 18.2. Agrandissement du périmètre urbain;
 - 18.2.1. Désignation du secteur;
 - 18.2.2. Mandat - préparation de la demande d'exclusion en zone agricole;
- 19. Refinancement par billets du règlement no 175 (195-93) (198-93) (205-93);
 - 19.1. Affectation de somme disponible;
 - 19.2. Mandat au ministre des Finances;
- 20. Transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence;
 - 20.1. Modification à la demande initiale;
- 21. Divers;
 - 21.1. Parc informatique;
 - 21.1.1. Formation sur nouveaux logiciels;
 - 21.1.2. Achat et installation de matériel;
- 22. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. VÉRIFICATION MUNICIPALE

**** 3.1. Dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008**

Sujet reporté plus tard dans la séance lors de l'arrivée du vérificateur.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2009-04-72 4.1. Séance ordinaire du 2 mars 2009

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2009 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens s'informent sur la procédure lors d'émission de permis de feu et sur le suivi du dossier concernant la visibilité à l'intersection route Coulombe / rang

St-Jacques. Les membres du conseil donnent les informations pertinentes.

6. CORRESPONDANCE

Monsieur Clément Morin, maire, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent:

2009-04-73

Club de soccer St-Lambert - tournoi de golf

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore défraie l'inscription d'un (1) membre pour participer au tournoi de golf du Club de soccer St-Lambert, qui aura lieu le 13 juin 2009, au Club de l'Auberivière à Lévis, au coût de soixante-quinze dollars (75,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

2009-04-74

Action démocratique Québec - dégustation «vins et fromages»

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation d'un (1) membre à assister à la dégustation «vins et fromages» au profit de l'Action démocratique du Québec, qui aura lieu le 8 mai 2009 à Tring-Jonction, au coût de quarante-cinq dollars (45,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

2009-04-75

Chambre de commerce Nouvelle-Beauce - Gala des Perséides

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation d'un (1) membre à assister au Gala des Perséides, qui se tiendra le 24 avril 2009, à la Salle Méchatigan à Sainte-Marie, au coût de cent quarante-et-un dollars et neuf cents (141,09 \$), taxes incluses.

Adoptée

2009-04-76

Association d'entraide communautaire La Fontaine - souper bénéfice

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore défraie l'achat d'un (1) billet pour assister au souper bénéfice organisé par l'Association d'entraide communautaire La Fontaine, qui se tiendra le 2 mai 2009, à la Polyvalente Benoit-Vachon à Sainte-Marie, au coût de cinquante dollars (50,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

2009-04-77

Exposition agricole du Bassin de la Chaudière - disposition de déchets

ATTENDU QUE l'Exposition agricole du Bassin de la Chaudière située au 132, route Coulombe à Saint-Isidore, désire respecter les normes environnementales sur le lot 3 029 503;

ATTENDU QUE l'Exposition agricole a décidé de louer un conteneur afin de récupérer les déchets domestiques lors de la tenue de leur activité annuelle;

ATTENDU QUE les frais de location et de transport jusqu'au site d'enfouissement seront supportés par l'organisme;

ATTENDU QUE l'Exposition agricole demande que les frais de disposition de déchets sur le site d'enfouissement de Frampton soient couverts par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte d'assumer les frais de disposition des déchets domestiques sur le site d'enfouissement de Frampton, dont le volume est évalué à deux (2) tonnes métriques, lors de la tenue de l'Exposition agricole du Bassin de la Chaudière qui se tient annuellement à la fin juillet et ce, au tarif en vigueur.

Adoptée

2009-04-78

Corps de Cadets 2898 - appui financier

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore verse un montant de cent dollars (100,00 \$) comme soutien financier 2009 au Corps de Cadets 2898 de Sainte-Marie de Beauce, auquel participent quelques citoyens résidant sur le territoire.

Adoptée

2009-04-79

Beauce Média - semaine nationale de l'action bénévole

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à faire paraître une publicité dans l'hebdomadaire Beauce-Média, dans le cadre de la semaine nationale de l'action bénévole, édition du 17 avril 2009, au coût de cent dix-sept dollars et trente-neuf cents (117,39 \$), taxes incluses et ce, afin de souligner le bénévolat de madame Nancy Gagné.

Adoptée

2009-04-80

Association des directeurs municipaux du Québec - formation et congrès annuel

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à participer à la formation portant sur les nouveaux indicateurs de gestion en ressources humaines et les indicateurs de gestion modifiés, qui se tiendra à Québec le 22 avril 2009, au coût de cent quatre-vingts dollars et soixante cents (180,60 \$), incluant les taxes.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer à la formation «Encadrer et motiver une équipe de travail», qui se tiendra à Québec le 28 mai 2009, au coût de cent quatre-vingts dollars et soixante cents (180,60 \$), incluant les taxes.

QUE le conseil autorise madame Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, à participer au congrès 2009 de l'Association des directeurs municipaux qui se tiendra les 6, 7 et 8 mai prochains, à Gatineau, dont le coût de l'inscription est de trois cent quatre-vingt-quinze dollars et six cents (395,06 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2009-04-81

Agri-Marché – demande de crédit de taxes

CONSIDÉRANT QUE Agri-Marché inc. informe la municipalité d'un projet d'agrandissement, de modification et de modernisation des installations situées au 236, rue Sainte-Geneviève à Saint-Isidore;

CONSIDÉRANT QUE Agri-Marché inc. désire bénéficier d'un programme de crédit de taxes à l'investissement d'une durée de cinq (5) ans sur l'augmentation de la taxe foncière résultant des travaux qui seront effectués;

CONSIDÉRANT QUE ledit investissement aura des retombées économiques significatives pour la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore s'engage à entreprendre des démarches afin que soit accordé à Agri-Marché inc., pour une période de cinq (5) ans, l'équivalent d'un crédit de taxes correspondant à l'augmentation de la taxe foncière suivant l'exécution des travaux d'agrandissement, de modification et de modernisation des installations situées sur le lot 3 892 268.

Adoptée

Le conseil convient d'une participation volontaire au déjeuner des Policiers au profit de «Rêves d'Enfants» qui aura lieu à Sainte-Marie le 18 avril 2009.

Le conseil prendra les informations nécessaires auprès de l'inspecteur en bâtiment relativement à la demande de Pro-Co Beauce pour le parc industriel.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- Invitation au souper bénéfice «Au rythme de la vie» organisé par La Ressource Le Berceau;
- Demande de soutien financier pour la prévention du suicide dans le cadre de la randonnée cycliste qui aura lieu le 9 août 2009;
- Participation à une formation par la Fédération québécoise des municipalités sur le zonage agricole;
- Demande de droit de passage par le Club Quad Bellechasse sur une distance d'environ huit (8) kilomètres de la rue Sainte-Geneviève jusqu'au 75, rang de la Grande-Ligne à Saint-Isidore;
- Invitation du député de Beauce à un «5 à 7» à Beauceville.

2009-04-82

7. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BROCHU,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve le paiement des comptes suivants:

prélèvements nos 777 à 794 inclusivement et chèques nos 6049 à 6111 inclusivement, totalisant cent quatre-vingt-seize mille cent soixante-trois dollars et soixante-dix-huit cents (196 163,78 \$)

DONT

MRC de La Nouvelle-Beauce 536,29 \$

QUE pour pourvoir à la présente dépense, le surplus accumulé non affecté s'applique.

QUE le conseil annule le compte à payer au montant de vingt mille dollars (20 000,00 \$) au nom de monsieur Jean-Louis Bonneville, engagement faisant partie de l'entente signée le 23 août 2002.

Adoptée

8. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2009

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2009.

9. AVIS DE MOTION

9.1. Règlement no 195-2009 relatif au traitement des membres du conseil municipal et modifiant le règlement no 142-2005

Avis de motion est déposé par Louise Turmel, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 195-2009 relatif au traitement des membres du conseil municipal et modifiant le règlement no 142-2005.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Louise Turmel,
Conseillère

9.2. Règlement no 196-2009 concernant les animaux

Avis de motion est déposé par Michel Brochu, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 196-2009 concernant les animaux.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Michel Brochu,
Conseiller

10. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

10.1. Règlement no 188-2008 portant sur les usages permis dans les zones industrielles I-2 et I-4 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008 et 182-2008)

Sujet reporté.

10.2. Règlement no 189-2008 portant sur les usages permis dans la zone industrielle I-2 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008 et 188-2008)

Sujet reporté.

11. DEMANDES DE SOUMISSIONS

2009-04-83

11.1. Rapiéçage manuel et mécanisé

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour les travaux de rapiéçage manuel pour un montant de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$), taxes incluses, aux sept (7) entrepreneurs ci-après nommés:

- C Construction B.M.L. Division de Sintra inc.
- C Les Constructions Edguy inc.
- C Les Entreprises Lévisiennes inc.
- C Nasco inc.
- C Pavage Chabot inc.
- C Pavage Gilles Audet inc.
- C P.E. Pageau inc.

QUE le conseil demande des soumissions par appel d'offres publics dans un système électronique pour les travaux de rapiéçage mécanisé pour un montant de quatre cent mille dollars (400 000,00 \$), taxes incluses.

QUE les soumissions soient reçues au plus tard mardi, le 28 avril 2009 respectivement à 14 h 00 et 14 h 30.

Adoptée

12. DÉPÔT DE SOUMISSIONS

2009-04-84

12.1. Fourniture d'abat-poussière

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour la fourniture d'abat-poussière à trois (3) entreprises spécialisées;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues:

COÛTS
(excluant les taxes)

CALUM INC.	603,23 \$/t.m.
SEBCI INC.	304,60 \$/m.c.
SOMAVRAC INC.	318,00 \$/m.c.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour l'épandage et la fourniture d'abat-poussière, soit vingt-cinq mètres cubes (25 m.c.) de mag liquide à 30%, à SEBCI INC., soumissionnaire conforme, au montant de huit mille cinq cent quatre-vingt-quinze dollars et cinquante cents (8 595,50 \$), incluant les taxes, pour la saison 2009.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2009-04-85

12.2. Balayage des chaussées

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour les travaux de balayage de chaussées à cinq (5) entreprises spécialisées;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues:

COÛTS
(excluant les taxes)

Charles Trudel inc.	4 800,00 \$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	3 495,00 \$
Les Entreprises Tréma inc.	2 197,12 \$
Pro-Co Beauce inc.	2 125,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux de balayage de chaussées à Pro-Co Beauce inc., soumissionnaire conforme, au montant de deux mille trois cent quatre-vingt-dix-huit dollars et cinquante-neuf cents (2 398,59 \$), incluant les taxes, pour la saison 2009.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2009-04-86

12.3. Fauchage des abords de route

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour le fauchage des abords de routes à cinq (5) entreprises spécialisées;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues:

	Fauchage complet Saison 2009 Coût excluant les taxes		Fauchage régulier Saison 2010 Coût excluant les taxes	
		Route Kennedy		Route Kennedy
Débroussaillage Adam Vachon	6 871,00 \$	2 435,00 \$	12 923,00 \$	2 743,00 \$

François Lemieux	6 955,00 \$	1 325,00 \$	8 450,00 \$	1 325,00 \$
Services Vert et Blanc inc.	7 799,54 \$	1 662,50 \$	9 558,56 \$	1 672,00 \$
Yvon Cimon	18 250,00 \$	5 525,00 \$	20 900,00 \$	5 850,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour le fauchage des abords de routes à monsieur François Lemieux, soumissionnaire conforme, au montant de sept mille huit cent cinquante dollars et quarante-six cents (7 850,46 \$), incluant les taxes, pour la saison 2009 et au montant de neuf mille cinq cent trente-sept dollars et quatre-vingt-quatorze cents (9 537,94 \$), incluant les taxes, pour la saison 2010.

QUE le conseil autorise également les travaux de fauchage de la Route Kennedy, sur une distance de 9,5 km, au montant de mille quatre cent quatre-vingt-quinze dollars et cinquante-neuf cents (1 495,59 \$), incluant les taxes, pour chacune des saisons 2009 et 2010.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

12.4. Tonte du gazon et arrosage des fleurs

Sujet reporté.

2009-04-87

12.4.1. Monsieur Roland Gourde - halte de la véloroute

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore confie à monsieur Roland Gourde les travaux de tonte du gazon, des bordures et nettoyage de la halte de la véloroute, saison 2009, pour la somme de cent cinquante dollars (150,00 \$), taxes non applicables.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2009-04-88

12.5. Vidange et disposition de boues à la station d'épuration

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour les travaux de vidange et disposition des boues de la station d'épuration à trois (3) entreprises spécialisées;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues:

	Prix forfaitaire Mobilisation et démobilisation (1,00 UN)	Vidange et disposition des boues (57 T.M.S.)	TOTAL (excluant les taxes)
Consolidated Giroux Environnement inc.	16 000,00 \$	68 000,00 \$	84 000,00 \$
Newalta	9 000,00 \$	42 978,00 \$	51 978,00 \$
Terratube	22 118,00 \$	32 716,86 \$	54 834,86 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour la vidange et disposition des boues de la station d'épuration à Newalta, soumissionnaire conforme, au montant total de cinquante-huit mille six cent soixante-dix dollars et dix-sept cents (58 670,17 \$), incluant les taxes, soit un montant de dix mille cent cinquante-huit dollars et soixante-seize cents (10 158,76 \$) pour la mobilisation et démobilité, et un montant de quarante-huit mille cinq cent onze dollars et quarante-et-un cents (48 511,41 \$) pour la vidange et disposition des boues.

QUE pour pourvoir à la présente dépense la répartition se fasse de la façon suivante :

- Une somme de 17 500,00 \$ payée à même les dépenses de fonctionnement;
- Une somme de 20 000,00 \$ payée à même le surplus réservé à cette fin;
- Une somme de 18 575,00 \$ empruntée au fonds de roulement et remboursable par une taxe spéciale applicable au secteur concerné lors de l'exercice financier 2010.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

13. INSPECTION MUNICIPALE

2009-04-89

13.1. Travaux à effectuer

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux suivants, sous la supervision du directeur des travaux publics, monsieur Richard Allen :

COÛTS ESTIMÉS **(incluant les taxes)**

Nettoyage de fossés	
rue Sainte-Geneviève (hauteur du 231)	475,38 \$
rang St-Laurent (hauteur du 16)	2 792,28 \$
rang Dalhousie (entre rangs St-Jacques et St-Pierre)	2 809,04 \$
<i>Fournisseurs : entrepreneurs locaux</i>	

Adoptée

14. INSPECTION EN BÂTIMENTS

14.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mars 2009.

14.2. Dossiers des nuisances

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de mars 2009.

15. SÉCURITÉ DES INCENDIES

15.1. Demandes du directeur

Sujet reporté.

16. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

16.1. Demande de dérogation mineure

2009-04-90

16.1.1 Ferme Châtigny inc.

ATTENDU QUE Ferme Châtigny inc. est propriétaire au 84, rang de la Grande-Ligne à Saint-Isidore, lots 3 028 467, 3 028 468, 3 028 469 et 3 028 470 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE Ferme Châtigny inc. a déposé une demande de dérogation mineure dans le but d'obtenir un nouveau certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ainsi qu'un permis d'augmentation d'unités animales;

ATTENDU QUE les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs par rapport aux maisons d'habitation avoisinantes sont inférieures à celles prévues au règlement de zonage, soit:

	<u>Requise</u>	<u>Demandée</u>
<u>Bâtiments existants et agrandissement projeté</u>		
<u>Augmentation d'unités animales</u>		
Maison d'habitation no 82	199,9 m	127 m
Maison d'habitation no 83	199,9 m	133 m
Maison d'habitation no 85	199,9 m	171 m
Maison d'habitation no 87	199,9 m	178 m
<u>Lieux d'entreposage existants</u>		
Maison d'habitation no 83	199,9 m	169 m
Maison d'habitation no 85	199,9 m	182 m
Maison d'habitation no 87	199,9 m	166 m

ATTENDU QUE la demande porte l'élevage à 411 unités animales et une augmentation de plus de 3 200 kg de P205 annuellement, soit 4 452 kg, ce qui oblige à soumettre le projet à la consultation publique;

ATTENDU QUE les bâtiments existants et les lieux d'entreposage sont déjà dérogatoires;

ATTENDU QUE les agrandissements projetés seront adjacents aux bâtiments existants afin de regrouper les bâtiments associés à la maternité et ceux associés à la pouponnière;

ATTENDU QUE ledit projet prévoit une toiture, ce qui limiterait les odeurs et permettrait une plus grande capacité d'entreposage;

ATTENDU QUE Ferme Châtigny inc. a obtenu au préalable l'autorisation des propriétaires contigus;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accorde la dérogation mineure demandée par Ferme Châtigny inc. relativement à l'augmentation du nombre d'unités animales sur les lots 3 028 467, 3 028 468, 3 028 469 et 3 028 470.

Adoptée

**** Dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008**

Le conseil municipal de Saint-Isidore prend acte du dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008, présenté par monsieur Denis Brousseau de la firme Blanchette, Vachon et Associés.

17. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

17.1 Demande d'autorisation

2009-04-91

17.1.1. 9072-7892 Québec inc.

CONSIDÉRANT QUE 9072-7892 Québec inc. est propriétaire du lot 3 029 190 au cadastre du Québec, situé dans la municipalité de Saint-Isidore, d'une superficie totale de huit hectares et neuf dixièmes (8,9 ha);

CONSIDÉRANT QUE 9072-7892 Québec inc. désire l'autorisation de procéder à du lotissement sur la superficie de sept hectares et six dixièmes (7,6 ha) dudit lot et ce, afin d'en vendre une partie et de conserver le résidu;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 029 190 a déjà fait l'objet d'une décision par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, dossier no 328 538, autorisant d'une part l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit industrielles et/ou commerciales, d'une superficie approximative de huit hectares et soixante-dix-sept centièmes (8,77 ha) et d'autre part l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit industrielles et/ou commerciales, d'une superficie approximative de un hectare et trois dixièmes (1,3 ha);

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a aucun impact sur l'homogénéité du milieu, étant utilisé présentement à des fins industrielles et/ou commerciales, et ne menace pas la pratique d'activités agricoles;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de 9072-7892 Québec inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le lotissement d'une partie du lot 3 029 190.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

18. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

18.1. Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2

18.1.1. Mandat pour l'aménagement d'un parc récréatif

Le conseil transmet le dossier concernant l'aménagement du parc situé dans la phase 2 du Domaine-du-Vieux-Moulin au comité de développement résidentiel afin d'élaborer des propositions.

18.2. Agrandissement du périmètre urbain

2009-04-92

18.2.1. Désignation du secteur

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore doit procéder à l'agrandissement du périmètre urbain afin d'assurer la disponibilité d'espace pour fins de développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QU'un comité a été formé afin d'étudier les diverses alternatives pour la désignation du secteur à agrandir ayant le moins d'impact sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des contraintes physiques et géologiques des différents sites, ledit comité recommande le secteur contigu au «Domaine-du-Vieux-Moulin» à développer pour la troisième phase d'agrandissement du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE sur autre recommandation du comité, un protocole d'entente entre la municipalité de Saint-Isidore et le syndicat de l'UPA Kennedy est à venir;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, MESSIEURS DANIEL BLAIS ET ÉRIC BLANCHETTE ENREGISTRANT LEUR DISSIDENCE

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie les recommandations du comité d'agrandissement du périmètre urbain soit le développement du secteur contigu au «Domaine-du-Vieux-Moulin» à même le module suivant:

- Parties des lots nos 3 028 278, 3 028 279, 3 028 280 et 3 028 281
Superficie d'environ 85 244 m²

QUE le conseil demande à la MRC de La Nouvelle-Beauce d'entamer les démarches nécessaires auprès du Comité consultatif agricole afin de poursuivre dans le présent dossier.

Adoptée

2009-04-93

18.2.2. Mandat - préparation de la demande d'exclusion en zone agricole

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL,
APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil mandate monsieur Gaston Lévesque pour préparer une demande d'exclusion de la zone agricole visant l'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Isidore, secteur contigu au «Domaine-du-Vieux-Moulin», au coût forfaitaire de deux mille dollars (2 000,00 \$), et ce, à même le module suivant:

- Parties des lots nos 3 028 278, 3 028 279, 3 028 280 et 3 028 281
Superficie d'environ 85 244 m².

Adoptée

**19. REFINANCEMENT PAR BILLETS DU RÈGLEMENT NO 175 (195-93)
(198-93) (205-93)**

2009-04-94

19.1. Affectation de somme disponible

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore dispose d'un surplus accumulé affecté servant pour le service de la dette du réseau d'égout tel que spécifié aux états financiers, exercice terminé le 31 décembre 2008;

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil affecte en diminution du montant d'emprunt à financer de deux cent soixante-trois mille deux cents dollars (263 200,00 \$) pour le règlement no 175 (195-93) (198-93) (205-93) la somme disponible de vingt-deux mille huit cent cinquante-deux dollars (22 852,00 \$).

Que le montant de trente-huit mille cinq cent neuf dollars et vingt cents (38 509,20 \$) appliqué à la clause de paiement comptant soit considéré afin de régulariser le dossier.

Adoptée

2009-04-95

19.2. Mandat au ministre des Finances

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil donne mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore afin de financer le règlement no 175 (195-93) (198-93) (205-93).

Adoptée

20. TRANSFERT DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE

2009-04-96

20.1. Modification à la demande initiale

ATTENDU QUE, par la résolution no 2006-08-197, la municipalité de Saint-Isidore s'est engagée à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de toute modification apportée à la programmation de travaux approuvée relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale;

ATTENDU QUE les travaux de priorité 1 et 2 ont été réalisés conformément à la reddition de compte émise le 2 juillet 2008;

ATTENDU QU'après examen et au regard des exigences du Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout, le ministère confirme le 30 mars 2009 leur accord avec les recommandations dudit plan à l'effet qu'aucun travaux de renouvellement de conduites d'égout ne sont à envisager par la municipalité dans un horizon de dix (10) ans;

ATTENDU QUE la municipalité désire transférer le montant disponible pour la priorité 4, soit «La voirie locale», afin de bénéficier du solde de la contribution gouvernementale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore transmette au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une demande révisée pour la programmation de travaux relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec.

Adoptée

21. DIVERS

21.1. Parc informatique

2009-04-97

21.1.1. Formation sur nouveaux logiciels

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise mesdames Angèle Brochu, Louise Chabot, Louise Trachy et monsieur Richard Allen à suivre une formation sur les nouveaux logiciels, soit Word et Excel, version 2007, dispensée par le Cegep Lévis-Lauzon chez Accès Compétences Nouvelle-Beauce à Sainte-Marie, selon les aptitudes maîtrisées et les besoins de chacun suite à une grille d'auto-évaluation et ce, au coût estimé de deux mille neuf cent quatre-vingt-un dollars et soixante-dix-huit cents (2 981,78 \$), taxes incluses.

QUE le prix soumis soit ajusté à la hausse ou à la baisse, selon le nombre d'heures de cours suivis par chacun.

Adoptée

2009-04-98

21.1.2. Achat et installation de matériel

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour l'achat d'un nouveau serveur avec l'équipement;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	Solutions informatiques G.A. (excluant les taxes)	PG Govern (excluant les taxes)
Logiciels d'exploitation et utilitaires Préparation, configuration et installation Équipements informatiques Réassignation des postes de travail (effectuée par PG Govern)	2 854,91 \$	4 275,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'acquisition d'équipements informatiques auprès de la compagnie Solutions Informatiques G.A. inc., tels que décrits ci-dessous et ce, au coût estimé de trois mille deux cent vingt-deux dollars et quarante-huit cents (3 222,48 \$), incluant les taxes.

- Logiciels d'exploitation et utilitaires
- Préparation, configuration et installation
- Équipements informatiques
- Réaffectation des postes de travail effectuée par PG Govern

Adoptée

21.2. Autres questions

Des membres du club de l'Âge d'Or de Saint-Isidore, présents à la séance, seront convoqués ultérieurement à une rencontre avec le conseil relativement au programme Nouveaux Horizons dont une subvention a été obtenue.

2009-04-99

22. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Clément Morin, maire, déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 21 HEURES 05.

Adopté ce _____ 2009.

Clément Morin,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière
